



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ARRONDISSEMENT DE LENS :
INTERDICTION DE TOUT RASSEMBLEMENT
VISANT A REALISER DES DEMONSTRATIONS
DE TUNING ET DE RUNING
LES DEUX DERNIERS WEEK-ENDS DE SEPTEMBRE
(17-20 SEPTEMBRE / 24-27 SEPTEMBRE)**

Arras, le 17 septembre 2021

Des rassemblements sauvages visant à réaliser des démonstrations de tuning sont régulièrement constatés sur l'arrondissement de Lens.

Le week-end dernier, une course de vitesse entre participants à un tel rassemblement, dans la zone industrielle des « Portes du Nord » à Libercourt, a conduit à un dramatique accident mortel.

Afin d'éviter que cette situation dramatique ne se reproduise, Louis Le franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé, par arrêté préfectoral du 17 septembre 2021, d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules, dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning et runing, du vendredi 17 septembre au lundi 20 septembre 2021, ainsi que du vendredi 24 septembre au lundi 27 septembre 2021, sur les secteurs suivants :

- l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil ;
- les parkings de la zone commerciale Intermarché à Carvin ;
- les parkings de la zone commerciale Maison Plus à Hénin-Beaumont, notamment ceux du magasin « Electro dépôt » ;
- les parkings du stade Bollaert-Delelis à Lens ;
- la zone industrielle des « Portes du nord » à Libercourt ;
- la rue Blaise Pascal à Libercourt.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R.610-5 du code pénal.

**Service Départemental
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)